

Georges GONTCHAROFF :

Intervention le :
Jeudi 7 octobre 2010 à Salornay-sur-Guye
**Quel regard porter sur la
réforme des collectivités territoriales**

Présentation de l'intervenant : Georges GONTCHAROFF

• **Intervenant :**
Georges Gontcharoff

• **Mode
d'intervention :**
Conférence

• **Champ
d'intervention :**
Réforme des collectivités
territoriales

• **Coordonnées :**
ggf@no.log.org

Georges Gontcharoff est un militant de l'éducation populaire, de la démocratie participative et du développement local. Depuis 1959, il est membre de l'Adels, dont il a été rédacteur en chef de la revue Correspondance municipale, devenue Territoires. Il a joué un rôle au Club " Habitat et Vie Sociale " (1975), puis au groupe interministériel portant le même nom (1977), enfin dans les milieux qui ont mis au point le Développement social des quartiers (1981-1982). Infatigable pédagogue de l'action locale, Georges Gontcharoff poursuit titre après titre sa quête : conter, décortiquer, analyser et expliquer la décentralisation, les pouvoirs locaux, les politiques publiques, etc. Journaliste, cofondateur de l'association « Pour la démocratie et l'éducation loca-

le et sociale », Georges Gontcharoff a contribué à la mise en place de nombreuses expériences d'utopies post démocratiques.

Il est un des principaux observateurs des débats parlementaires et citoyens autour de la réforme des collectivités territoriales.



Contenu de l'intervention

45 personnes ont participé au propos concernant la réforme des collectivités locales le jeudi 7 octobre à Salornay-sur-Guye.

Les participants ont été accueillis par Mr Fonteray, conseiller général et maire de Salornay-sur-Guye, qui a souligné le travail déjà réalisé avec l'Université Rurale dans le cadre de la mise en place du réseau service public.

Il remarque qu'il est intéressant de voir que les citoyens peuvent s'intéresser aux évolutions de la société et s'informer.

Avec la réforme des collectivités territoriales la structuration de la société va être transformée. Il faut comprendre le projet de réforme, son idéologie, son application.

Mr Vincent Verschoore a, quant à, lui rappeler les objectifs et les principes d'un comité local de concertation, à savoir : permettre des débats en rassemblant les acteurs du Clunisois, élus, responsables associatifs, citoyens autour de thèmes qui nous préoccupent tous. Ces soirées sont invitées par une municipalité en partenariat avec l'URC.

Il a également présenté l'intervenant : Mr Gontcharoff, membre fondateur de l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale). Il est au titre de cette organisation, l'un des principaux observateurs de l'évolution de cette réforme.

Mr Georges Gontcharoff a introduit les propos en retraçant les rouages de décisions liées à l'approbation d'une loi.

DANS CE NUMÉRO :

Présentation de l'intervenant	1
Contenu de l'intervention	1-2
Contenu de l'intervention	3
Ressenti des participants	3

Mais de quoi parlons nous ?

4 Textes présentés en octobre 2009
Le rapport Attali et le rapport de la commission Balladur parlaient déjà de « l'évaporation des départements ».

Dans le nouveau rapport on retrouve de nombreux éléments :

La réforme est composée de 4 textes :

- 1 voté sur la loi de concomitance faire s'achever tous les mandats en mars 2014 (élection de tous les niveaux municipal, conseils généraux et conseils régionaux) but diminuer l'abstentionnisme local
- Le grand texte : bouleversement
- Les 2 lois d'automne

LE GRAND TEXTE

Quelles sont les intentions ?

3 intentions qu'il faut regarder en face :

- **La stigmatisation du mille feuille** : Il faut simplifier la complexité du système institutionnel français. La France a trop de niveaux de gestion.
- **La rationalisation** en ce qui concerne l'intercommunalité : Qui fait quoi ? Qui paie quoi ? rationalité au niveau local.
L'intercommunalité qui s'est tellement développée (grande petite qui viennent se superposer), il faut mettre de l'ordre dans tout cela.
Le problème du département niveau pas nécessaire.
- **La volonté de faire des économies**
Diminution du nombre de fonctionnaires locaux : un fonctionnaire sur deux sera supprimé au départ en retraite : 55 000 fonctionnaires territoriaux.

« Il ressort de la réforme un discours très péjoratif pour les élus locaux. Nos élus sont usés et trop nombreux 105 000 élus locaux. Ils dépensent l'argent n'importe comment ».

L'engagement culturel des collectivités est mis en cause notamment, ainsi que leurs rapports avec les as-

sociations. Il faut arrêter les financements croisés. »

Il s'agit de mettre fin aux « doublons » « Département Région » donc, rapprocher ces deux instances.

Les collectivités sont asséchées financièrement (plus de taxes professionnelles)

Les conseillers territoriaux géreront les départements et les régions (en mars 2014)

Cette réforme renforce les pôles urbains :

Cette loi abandonne le rural. La France de demain est une France urbaine. Le rural c'est du « résiduel ». Le rural est ce qui n'est pas encore urbain.

Les sénateurs ont essayé de défendre le milieu rural mais... il semble que cela soit irrationnel dans une France moderne. Obligation de redécouper les cantons. Suffrage uninominal à deux tours (conseiller territorial).

Tous les bouleversements qui concernent l'intercommunalité seront soumis au schéma départemental de la coopération intercommunale sous la médiation du préfet.

Le but de ce schéma est de passer au crible toutes les structures existantes et de rationaliser les périmètres.

- Directive de ce schéma : les 2 640 communes devront être rentrées dans l'intercommunalité avant fin 2011.
- Regroupement des petites communautés. Il n'y aura plus de communautés de communes de moins 10 000 à 15 000 habitants.
- Suppression de la base légale des pays. On ne va plus créer les pays mais ils pourraient continuer à gérer les contrats jusqu'à leurs échéances.

Toutefois les régions pourront continuer à contractualiser sur ces mêmes périmètres.

Les métropoles

Pour encourager la France urbaine nouveau type, il s'agit de renforcer les métropoles (+ de 500 000 habitants). Véritable volonté de les hisser au niveau de compétitivité européenne.

Réforme complète de l'aménagement du territoire

Avant il y avait un équilibre interactif entre le rural et l'urbain. Aujourd'hui la réalité de la France est urbaine. L'espace rural est un espace résiduel. D'où un grand assaut des défenseurs de la ruralité. Notamment de la ruralité montagnarde.

Cette loi ne veut pas reconnaître les spécificités rurales.

On va faire rentrer de force les 2 600 communes qui ne font partie d'aucune intercommunalité. Cela sera confié au préfet pour appliquer le schéma de janvier 2012 à décembre 2013.

Les compétences

A l'origine cette réforme visait à remettre à plat toutes les compétences.

Il a été introduit dans l'article 35 des principes concernant la distribution et l'exercice des compétences.

Les départements et les régions vont avoir essentiellement des compétences d'attribution.

La compétence générale disparaît alors qu'elle permettait l'expression d'un choix politique.

Certaines options seront envisageables mais les délibérations d'attribution seront très surveillées.

Ouverture réacquise : le sport

Le 2^{ème} secteur, c'est la culture. Compétences d'attribution partagée. Aucune action ne pourra être financée par le Département et la Région en même temps (chasse aux financements croisés.)

Les nouveaux élus

Traduction de la loi :
Création d'un nouveau type d' élu « conseiller territorial » qui gèrera le

